

gnements publiés aujourd'hui, si *Time* n'a pas eu la main heureuse. Cependant, il reste que le magazine *Time* a le rapport d'une commission que l'on a refusé jusqu'ici au public canadien et je soutiens que l'activité du Parlement à ce sujet en est gênée.

Il s'agit d'une question touchant de près la morale, d'un sujet intéressant au premier chef la santé physique et psychologique de notre peuple, car l'usage des drogues fait des ravages dans toutes les couches de la société. Il n'est pas nécessaire d'être relié à ces activités à un niveau quelconque pour savoir ce qui se passe, car les journaux parlent constamment du fait que la marijuana circule aux parties des classes moyennes ou plus élevées. Nous savons que des étudiants s'adonnent à l'héroïne les fins de semaine et que le LSD et d'autres drogues sont facilement accessibles à toutes les classes, à tous les groupes et à tous les secteurs de notre société.

Nous devons chercher à traiter la question de façon convenable et efficace si tous les éléments en sont exposés et si la Commission LeDain dont nous attendions beaucoup, apporte les jalons de la réponse que le Parlement pourrait donner aux Canadiens de façon non partisane mais individuelle et morale, avec l'impartialité qui devrait animer le Parlement. Tel devrait être notre objectif...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député qu'il s'écarte de la question de privilège qu'il a soulevée. Il discute le fond de la question et je ne crois pas qu'il devrait être autorisé à poursuivre son intervention en ce sens. Notez bien, je me rends parfaitement compte de l'intérêt de ses propos, mais nous devrions peut-être tenter de limiter strictement ce débat à la question de procédure.

Je demande, comme il est presque 6 heures, si la Chambre désire que nous réglions cette affaire maintenant? Je me demande s'il serait juste de poursuivre le débat après six heures, comme il s'agit d'un jour de subsides, et je proposerai aux députés que nous tentions de régler cette affaire avant la suspension de la séance.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je cherchais simplement à souligner la nécessité de prendre des mesures que j'ai l'intention de proposer sous la forme de cette motion et d'une autre qui réclamera le dépôt dans la soirée ou demain au plus tard du rapport lui-même sans déclaration de principe

[M. Howard (Skeena).]

de la part du gouvernement. Voici ma motion fondée sur ce qui me semble être une question réglementaire de privilège:

Que la chambre prie le gouvernement de procéder immédiatement à une enquête pour déterminer comment le rapport provisoire de la Commission d'enquête sur l'utilisation des drogues à des fins non médicales est tombé entre les mains de la revue *Time*, et de faire rapport à la Chambre de ses constatations, provisoires ou définitives, au plus tard le 26 juin 1970.

M. l'Orateur: Si on n'a pas d'autres observations à faire, je suis prêt à rendre une décision.

• (6.00 p.m.)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais ajouter un ou deux mots à ce qu'a dit mon collègue de Skeena. Je vais me borner strictement à la question de savoir si Votre Honneur doit juger que la question de privilège se pose de prime abord. Monsieur l'Orateur, il me paraît, sans vouloir faire porter le blâme sur un groupe en particulier, qu'il s'agisse du gouvernement, de tel ou tel organisme ou que sais-je encore, qu'un incident de ce genre nous empêche d'accomplir comme il convient notre travail de député.

Sans citer toutes les autorités sur la question de privilège, je pense que les députés savent qu'il s'agit de tout ce qui entrave notre droit de faire notre travail de députés. Lorsqu'un événement de cette nature se produit, nos droits sont lésés. C'est pourquoi je pense, monsieur l'Orateur, que le député de Skeena (M. Howard) a fait une suggestion bien fondée et qu'on devrait enquêter sur cet incident afin que la Chambre sache comment il s'est produit. J'espère que Votre Honneur admettra que c'est un cas évident de privilège en ce sens que l'incident a entravé la bonne marche du Parlement.

M. l'Orateur: Je remercie le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pour ses observations sur ce point très intéressant. Comme la présidence l'a indiqué plus tôt, l'avis nécessaire a été donné il y a une heure à peu près, ce qui a donné à la présidence le temps d'y réfléchir et d'étudier les précédents. La présidence a pu également se former un jugement, même à la lumière des arguments très intéressants présentés par le député de Skeena (M. Howard) et appuyés par le député de Winnipeg-Nord-Centre.